

Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réser-
au
Monite
belge



14078195

TRIBUNAL DE COMMERCE

31 MARS 2014

APPELLES

Greffe

N° d'entreprise : 0872.920.420

Dénomination (en entier): **CHALON**

(en abrégé):

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : 1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve, Cours du Cramignon 29

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Changement de dénomination, transfert du siège, modification de l'objet, augmentation de capital, modification de la date de clôture de l'exercice social, démission et nomination de gérants.

D'un procès-verbal dressé par le Notaire Augustin de Lovinfosse, à Florennes, le 25/03/2014, en cours d'enregistrement, il résulte que les associés de la société privée à responsabilité limitée CHALON, dont le siège social est établi à 1348 Louvain-la-Neuve, Cours du Cramignon 29 (BCE0872.920.420) ont pris les résolutions suivantes :

1°. Modification de la dénomination sociale

La dénomination sociale est remplacée par « **GREENROBOT** » et modification de l'article 2 des statuts en conséquence.

2°. Transfert du siège social

Le siège social est transféré à **5030 Gembloux (Sauvenière), rue des Poiriers 3** et modification des statuts en conséquence.

3°. Modification de l'objet social

a) Rapport établi par le gérant en application de l'article 287 du Code des sociétés avec, en annexe, un état comptable arrêté à la date du 31 décembre 2013.

b). L'objet social est remplacé par ce qui suit :

« La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci :

- L'achat, la vente, l'importation et l'exportation, en gros et au détail de tout matériel léger et lourd ou engins destinés à l'agriculture, l'horticulture, l'entretien et l'aménagement des parcs, jardins, terrains de sports, espaces verts, plantations, bois et forêts.
- L'entretien, les réparations, la maintenance, la vente de pièces détachées et ou de rechange, les produits et accessoires ainsi que les services destinés à ce type de matériel.
- Toutes prestations de services, de conseils en ingénierie, pour toutes affaires ou entreprises industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières.
- La location de tous matériels au sens large.
- L'intermédiaire commercial.
- La vente, la vente, la location, la gestion de tous biens immobiliers.
- L'entretien et l'aménagement des parcs, jardins, terrains de sports, espaces verts, plantations, bois et forêts.
- L'activité agricole et forestière au sens large.

Elle peut accomplir d'une manière générale toutes opérations industrielles et commerciales, financières et civiles, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet et pouvant en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.

Elle peut s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises dont l'objet est analogue ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de son entreprise ou de constituer pour elle une source de débouchés.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions. »

c). Modification des statuts en conséquence.

4°. Augmentation de capital par apport en espèces

1). Augmentation de capital à concurrence de quarante mille euros (40.000€), sans création de parts sociales nouvelles par apport en espèces, entièrement libéré.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/04/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

- 2). Droit de souscription préférentielle consacré par le Code des sociétés. Souscription et libération des parts nouvelles.
- 3). Constatation de la réalisation effective de l'augmentation de capital.
- 4). Modification des statuts pour le mettre en concordance avec le nouveau montant du capital.
- 5° Modification de la date de clôture de l'exercice social et de la date de l'assemblée générale ordinaire
- a). Modification de la date de clôture de l'exercice social pour la porter du trente juin au **trente et un décembre** de chaque année, et ce à compter de l'exercice social en cours qui se clôturera le trente et un décembre deux mil quatorze et modification des statuts en conséquence.
- b). Modification de la date de l'assemblée générale ordinaire pour la fixer au troisième vendredi du mois de juin de chaque année à vingt heures, et modification des statuts en conséquence.

6°. Démission et nomination de co-gérants

Proposition d'acter :

- a). la démission de Monsieur Raymond CHALON, en qualité de gérant, à compter de ce jour.
- b). la nomination de Monsieur Gaëtan DAVREUX, précité, en qualité de gérant, à compter de ce jour.

7°. Pouvoirs à conférer au gérant en vue de l'exécution des résolutions qui précèdent.

POUR EXTRAIT ANALTIQUE CONFORME délivré avant enregistrement par le Notaire Augustin de Lovinfosse.